

Conseil communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 9 OCTOBRE 2025**

Présidence : M. le Président Romain BIRBAUM

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 84/2025 adopté à la séance de Municipalité du 1^{er} septembre 2025 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 et 2027 tel qu'amendé à savoir :
– suppression de l'impôt sur les divertissements

- **Accepté à une large majorité, moins 2 abstentions**

Romanel-sur-Lausanne, le 9 octobre 2025

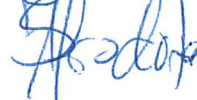
Romain BIRBAUM



Président du Conseil



Afrodite Ismajli



Secrétaire du Conseil